

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

|                |        |       |                 |
|----------------|--------|-------|-----------------|
| Département(s) | DESC   | Date  | 16 février 2024 |
| Numéro         | 24.125 | Heure | 15h27           |

**Auteur-e(-s) :** Groupes socialiste et VertPOP

**Titre :** Non à une libéralisation inutile du marché du ramonage

**Contenu :**

Dans le cadre du nouveau règlement sur le ramonage et le contrôle des installations thermiques, nous prions le Conseil d'État de maintenir l'établissement d'un tarif cantonal pour le ramonage et d'une convention entre les maîtres-ramoneurs et les communes, et d'assurer à ces dernières les soutiens nécessaires pour assumer les nouvelles compétences communales en matière de contrôle et de suivi.

**Développement (facultatif) :**

Le Conseil d'État a récemment mis en consultation le nouveau règlement sur le ramonage et le contrôle des installations thermiques. Ce nouveau règlement s'inscrit dans la tendance – déjà constatée dans d'autres cantons – d'une libéralisation de ce marché en supprimant les tarifs cantonaux et les conventions entre ramoneurs et communes.

Ces modifications ne sont pas anodines et risquent de détériorer les services de ramonage et de peser à la fois sur les communes et les propriétaires :

- En renonçant à établir des tarifs cantonaux pour ces services, le canton court le risque avéré de voir leurs prix augmenter massivement, des augmentations de 10% à 30% ayant été constatées dans les cantons qui ont libéralisé ce marché.
- Abandonner les tarifs cantonaux alors qu'aucune CCT n'existe pour ces corps de métier fait en outre peser une menace sur les conditions de travail des ramoneurs.
- En supprimant les conventions entre les maîtres-ramoneurs et les communes, le règlement ne garantit plus à tous les propriétaires de trouver un professionnel pour effectuer ces tâches. En effet, si un propriétaire est libre de choisir le ramoneur qu'il souhaite, ce dernier peut également refuser les clients qui ne lui conviendraient pas. Ce changement met particulièrement en difficulté les régions périphériques, qui pourraient devoir s'acquitter de tarifs plus élevés pour effectuer une tâche obligatoire.
- En attribuant aux communes les compétences de suivi et de contrôle, le règlement accroît la charge de travail qui leur incombe.

De manière générale, le système actuel semble parfaitement fonctionner. Ces différentes modifications risquent de péjorer la situation actuelle et, par conséquent, le contrôle de l'air, qui est une tâche d'intérêt public.

**Demande d'urgence :** NON

**Auteur-e ou premier-ère signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Margaux Studer

| Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) : | Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) : | Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) : |
|---|---|---|
| Romain Dubois                               | Jonathan Gretillat                                | Corine Bolay Mercier                              |
| Christian Mermet                            | Antoine de Montmollin                             | Martine Docourt                                   |
| Katia Della Pietra                          | Joëlle Eymann                                     | Fabienne Robert-Nicoud                            |
| Garance La Fata                             | Assamoi Rose Lièvre                               | Anne Bramaud du Boucheron                         |
| Josiane Jemmely                             | Marinette Matthey                                 | Anita Cuenat                                      |
| Sarah Fuchs-Rota                            | Hugo Clémence                                     | Laurent Duding                                    |
| Julie Courcier Delafontaine                 | Amina Chouiter Djebaili                           | Patricia Sörensen                                 |

|                   |                       |                 |
|-------------------|-----------------------|-----------------|
| Mathias Gautschi  | Célia Jeanneret       | Ahmed Muratovic |
| Yasmina Produit   | Catherine Loetscher   | Yves Pessina    |
| Patrick Erard     | Nicolas de Pury       | Barbara Blanc   |
| Jean-Marie Rotzer | Diane Skartsounis     | Adriana loset   |
| Monique Erard     | Fanny Greillat        | Aurélie Gressot |
| Marc Fatton       | Stéphanie Skartsounis | Sarah Blum      |
| Manon Roux        | Cloé Dutoit           | Céline Dupraz   |